

Considérations relatives à l'établissement d'un inventaire des ressources naturelles

Extrait, Compte rendu de la réunion publique du 16 novembre 2023 fait par le Groupe de discussion sur la comptabilité dans le secteur public

Le Groupe s'est fait demander de discuter des faits nouveaux concernant l'établissement d'un inventaire des ressources naturelles, plus particulièrement des méthodes et des processus se rapportant à cette première étape cruciale qui permet aux entités du secteur public d'élaborer leurs plans de gestion des actifs naturels et de déterminer comment établir la valeur de leurs ressources naturelles et les gérer.

En partant de la question qui lui a été soumise, le Groupe discute de diverses considérations relatives à l'établissement d'un inventaire des ressources naturelles, dont les suivantes :

- il est important, en premier lieu, d'identifier les ressources naturelles qui pourraient exister avant de déterminer si la définition d'un actif s'applique;
- il se peut qu'un inventaire des ressources naturelles soit difficile à réaliser. Plusieurs membres du Groupe soulignent que la recherche de la perfection peut nuire aux progrès, et que les entités du secteur public devraient mettre l'accent sur les ressources naturelles importantes et d'ampleur significative comme point de départ;
- avant de recourir à des experts, il est important de réfléchir aux ressources naturelles qu'il convient d'inclure dans l'inventaire et d'y aller progressivement. Les avantages attendus d'un inventaire détaillé des ressources naturelles pourraient ne pas justifier les coûts nécessaires pour retenir les services d'experts qui contribueraient à l'établir. À ce sujet, certains membres du Groupe font valoir que beaucoup de petites entités du secteur public ne disposent peut-être pas à l'interne du savoir-faire requis pour établir un inventaire de leurs ressources naturelles;
- il faut déterminer le contrôle des ressources naturelles et les responsabilités y afférentes. Par exemple, un membre du Groupe rappelle que les Premières Nations ont depuis longtemps des revendications territoriales non résolues envers différents ordres de gouvernement. Lorsque vient le temps d'établir qui contrôle des ressources naturelles, il est important de prendre en considération la difficulté de déterminer le contrôle et les responsabilités à l'égard des ressources qui se trouvent sur des terres en litige;
- les services qui dépendent des ressources naturelles doivent être pris en compte dans les plans de gestion des actifs des entités du secteur public. Le mode de gestion de ces ressources est une question d'intérêt public et de reddition de comptes. Plusieurs membres du Groupe soulignent que la valeur des ressources naturelles ne se résume pas seulement à leur valeur commerciale : elles procurent aussi des

avantages écologiques et autres qui contribuent à l'atteinte des objectifs de prestation de services et de gestion avisée des ressources publiques d'une entité du secteur public;

- plusieurs membres du Groupe mentionnent que l'établissement d'un inventaire des ressources naturelles est un processus itératif, notamment lorsqu'il s'agit de définir l'utilisation prévue des ressources. Il convient d'attribuer aux ressources naturelles une valeur qui tient compte des avantages qui en découlent pour comprendre les avantages écologiques importants qu'elles procurent.

Les membres du Groupe sont appelés à donner leur point de vue sur les approches suivantes relatives à l'établissement d'inventaires :

- la norme [CSA W218:F23](#), *Spécifications pour les inventaires d'actifs naturels*, publiée par le [Groupe CSA](#);
- le document [GRI 3 : Thèmes pertinents](#) de la [Global Reporting Initiative](#) (GRI), qui guide les organisations étape par étape dans la détermination des thèmes pertinents.

Les membres du Groupe font part des opinions suivantes sur les approches en matière d'établissement d'inventaires :

- même si elle ne fait pas autorité en ce qui concerne l'information financière, la norme [CSA W218:F23](#) peut donner des pistes aux entités du secteur public pour commencer l'inventaire de leurs actifs naturels;
- pour prévoir le mode d'application possible des différentes approches d'établissement d'inventaires par les entités du secteur public, les coûts associés à chaque approche constituent un facteur important. Un membre du Groupe indique que le document [GRI 3](#) pourrait être un bon point de départ pour recueillir des informations sur les ressources naturelles pouvant avoir une incidence significative;
- les entités du secteur public doivent envisager d'investir dans la conservation et la préservation de leurs écosystèmes. Il est important de se pencher sur la collecte d'informations à propos des ressources naturelles (état, utilisation prévue, coûts de conservation, etc.). De l'avis de plusieurs membres du Groupe, l'attribution d'une valeur aux ressources naturelles ne devrait pas être le but premier de l'établissement d'un inventaire des ressources naturelles;
- les difficultés liées aux ressources, aux connaissances, aux méthodes, aux hypothèses, aux systèmes et à la documentation seront des aspects importants à considérer pour déterminer l'étendue d'un inventaire des ressources naturelles. Certains membres du Groupe mentionnent que le document [GRI 3](#), parce qu'il porte sur les thèmes pertinents, peut aider les entités du secteur public à établir l'ordre de priorité des ressources naturelles;

- des membres du Groupe soulignent que l'on gère plus facilement ce que l'on mesure. Les entités du secteur public qui se penchent sur la gestion de leurs ressources naturelles devraient en premier lieu recueillir les informations facilement accessibles.

La question soumise au Groupe comportait des exemples d'informations présentées sur les ressources naturelles par des municipalités¹. Les membres du Groupe sont appelés à discuter de l'approche de l'Initiative des actifs naturels municipaux (IANM) et de l'aide qu'elle apporte à beaucoup de municipalités en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles². Le Groupe échange sur le bien-fondé de la communication de ces informations, et se demande s'il serait plus approprié d'inclure certaines informations dans les états financiers ou d'autres rapports. Il conclut que les informations données dans les exemples sont utiles, mais qu'il importe de prendre en considération les coûts, les avantages et l'utilisation prévue de ces informations.

¹ La municipalité de Rossland (C.-B.) établit un [inventaire de ses actifs naturels](#), qui résume les types d'actifs naturels se trouvant sur son territoire. Pour ce faire, elle utilise les données sur la couverture des terres publiées par Agriculture et Agroalimentaire Canada ainsi que des données locales.

² En 2018, [l'IANM a lancé six projets \(volet 2\)](#) visant à peaufiner la méthodologie de gestion des actifs naturels municipaux et à élargir la base de données probantes, en mettant l'accent sur le rôle d'actifs naturels sains dans le renforcement de la résilience face aux changements climatiques et au développement urbain.